

SÉANCE DU 27 AOÛT 2024

Présents :

Monsieur Dimitri LEGASSE, Conseiller - Président;
Madame Patricia VENTURELLI, Bourgmestre;
Monsieur Jean-Paul DENIMAL, Monsieur Jean-Lou WOUTERS, Madame Marie-Thérèse DEHANTSCHUTTER, Monsieur Grégory HEMERIJCKX, Échevins;
Monsieur Marino MARCHETTI, Président du CPAS;
Monsieur Manu REGIBO, Madame Sylviane MASY, Monsieur Philippe HAUTERS, Madame Justine FULCO, Monsieur Michel TONDEUR, Monsieur Léon JADIN, Madame Angélique DIPAOLA, Monsieur Alain ZEGERS, Madame Nathalie BAEYENS, Madame Dominique THIELS-CLEMENT, Monsieur Fabien GODART, Madame Violette MAHY, Madame Colette BOMBOIS, Conseillers;
Monsieur Michaël CIVILIO, Directeur Général;

Excusés :

Monsieur Patrick OPHALS, Échevin;
Madame Nathalie POELAERT, Conseillère;

INSTALLATION ET UTILISATION DE CAMÉRAS FIXES TEMPORAIRES PAR LA ZONE DE POLICE OUEST BRABANT WALLON - AUTORISATION PRÉALABLE DE PRINCIPE

Le Conseil,

Vu la Loi du 5 août 1992 sur la fonction de police et plus précisément ses articles 25/1 à 25/9 ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Considérant la demande de la Zone de Police Ouest Brabant wallon au Conseil communal, datée du 12 juin 2024, sollicitant une autorisation préalable de principe pour l'installation et l'utilisation de caméras dites fixes temporaires ;
Considérant que la demande précitée reprend l'ensemble des données légalement requises ;

décide, par 19 oui (D.Legasse, P.Venturelli, J-P Denimal, J-L.Wouters, M-T.Dehantschutter, G.Hemerijckx, E.Regibo, J.Fulco, A.Zegers, N.Baeyens, Ph.Hauters, M.Tondeur, D.Thiels, F.Godart, C.Bombois, L.Jadin, A.Dipaola, V.Mahy, S.Masy),
Article 1er - d'octroyer une autorisation préalable de principe à la Zone de Police Ouest Brabant wallon concernant l'installation et l'utilisation de caméras dites fixes temporaires, conformément à sa demande datée du 12 juin 2024 reprise en annexe 01.
Article 2 - de transmettre une copie de la présente décision au Chef de corps de la Zone de Police Ouest Brabant wallon ainsi qu'au Procureur du Roi.

Par le Conseil Communal,

Le Directeur Général,
Michaël CIVILIO

La Bourgmestre,
Patricia VENTURELLI

Pour extrait conforme,
Rebecq, le 28/08/24

Le Directeur général
Michaël CIVILIO

La Bourgmestre
Patricia VENTURELLI